

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉALISATION DE PROJETS DE PROXIMITÉ DU PROGRAMME
TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014 À 2016

SECTION I

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES ET
DES MISSIONS DU PERSONNEL D'APPOINT

I. Les services professionnels et techniques ainsi que les missions du personnel d'appoint portent sur les activités suivantes :

1° l'identification;

2° la planification;

3° la conception;

4° la réalisation;

5° le suivi;

6° toutes autres activités en lien avec la gestion de projets concernant la voirie, les réseaux d'aqueduc et d'égouts, les réseaux d'éclairage et de signaux lumineux, les réseaux d'utilités publiques, ainsi que l'aménagement ou le réaménagement d'espaces municipaux.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, les activités visées par le paragraphe 5° comprennent, si nécessaire, les services professionnels et techniques requis lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense pour la réalisation de toute analyse ou expertise et la présence au tribunal, le cas échéant.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût des services professionnels et techniques décrits à l'article 1 est estimée à la somme de 6 640 000 \$.

TOTAL : 6 640 000 \$

Annexe préparée le 5 décembre 2013 par :

Marie Rosan, ing. jr
Service de l'ingénierie